

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Procès verbal de la réunion du 1er décembre 2023

DATE DE CONVOCATION: Le 24 novembre 2023

Le 1er décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 24 novembre 2023.

Étaient présents (par ordre alphabétique) : ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie – BILLEGA Nicole – CARNET Laurianne – CHABANT Agnès – CHABANT Évelyne – DEPARDIEU Patrick – LISSANDRE Cédric – PERREAUT François – RICHIN Joël.

Absents ou excusés : Aucun

ORDRE DU JOUR:

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3 - Engagements de crédits d'investissements pour 2024
- 4 - Horaires scolaires années 2024 à 2027
- 5 - Contrat Boost Comm'une 2023-2026
- 6 - Prime exceptionnelle pouvoir d'achat
- 7 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance:

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame BILLEGA Nicole Secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

3 - Engagements de crédits d'investissements pour 2024 :

Afin de ne pas pénaliser les entreprises, le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non engagées au 31 décembre 2023, avant le vote du budget primitif 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

C/21 immobilisations corporelles 36 751.00€	25% = 9 187.75 €
C/23 immobilisations en cours 23 672,13€	25% = 5 918,03€

4 - Horaires scolaires années 2024 à 2027 :

Madame le Maire informe le conseil qu'il convient d'approuver les horaires scolaires et pauses méridiennes pour les trois années scolaires à venir. Elle précise que l'ensemble du Conseil des écoles est favorable à un maintien des horaires actuels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la continuité de ces horaires pour les années scolaires 2024 à 2027.

5 - Contrat Boost Comm'une 2023-2026 :

Madame le Maire fait part du nouveau contrat Boost Comm'une mis en place pour succéder à celui de 2020.

Lors de l'assemblée départementale du 12 octobre dernier, une enveloppe de 4 millions d'euros a été répartie sur l'ensemble des communes de la Creuse, suivant divers critères.

Une somme de 13 080€ a été allouée à la commune de Saint-Alpinien et un contrat a été établi entre le département et la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ce nouveau contrat.

6 – Prime exceptionnelle pouvoir d'achat :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être versée aux agents municipaux recrutés avant le 1er janvier 2023 et rémunérés au 30 juin 2023.

En fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant maximum de cette prime peut être de 300,00€ à 800,00€ et le versement peut s'effectuer en plusieurs fractions.

Elle propose d'octroyer le montant maximum pour les deux employés de la commune concernés, suivant la grille et au prorata des heures travaillées.

Elle précise que cette prime doit être versée au plus tard le 30 juin 2024 en une ou plusieurs fractions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour attribuer cette prime exceptionnelle et décide qu'elle sera versée en une seule fois.

7 - Questions diverses :

► *Madame Le Marie donne diverses informations sur des dossiers en cours.*

Elle indique que le Roul'doudou n'interviendra plus sur la commune, par manque de participants et qu'il va également à Saint-Amand qui est très proche. D'autres communes possèdent des MAM et/ou plusieurs assistantes maternelles, contrairement à Saint-Alpinien.

Elle évoque ensuite le problème d'importants écoulements d'eau sur la route du Montépioux quand il pleut a été signalé à la communauté de communes Creuse Grand Sud, cette voie étant intercommunale. Messieurs Joël RICHIN et François PERREAUT ont vu avec Madame la directrice des services techniques et un agent de la Com Com qui sont venus voir sur place. Une première intervention a eu lieu, mais le Vice-Président en charge des routes doit revenir afin de trouver une solution pérenne.

Elle donne ensuite lecture d'un mail envoyé par Madame Annie ROUINA qui fait part de son inquiétude concernant la mare située à Planet qui a été vidée deux années de suite en plein été et qui aurait besoin d'être curée.

Madame Sylvie BIELLI indique que le mare a été vidée suite aux préconisations de Madame Sophie CATOIR, chargée de mission au conservatoire d'espaces naturels du Limousin car elle est remplie d'herbes invasives.

Madame le Maire et Monsieur Joël RICHIN avaient donné leur accord pour l'intervention qui a été faite par des habitants du village en 2022.

Pour ce qui concerne le curage de cette mare, Monsieur Bernard ALLOCHON va demander des devis ; celle-ci-étant pavée, l'intervention devra être effectuée par un professionnel.

► *Monsieur François PERREAUT fait part d'une proposition faite par le SDEC concernant un contrat de maintenance et d'entretien de l'éclairage public. Pour le syndicat répertorie les communes intéressées. Les conseillers décident de répondre favorablement.*

► *Monsieur Bernard ALLOCHON informe ses collègues que les travaux de voirie effectués par EUROVIA sont terminés.*

► *Monsieur Joël RICHIN signale que des personnes lui ont indiqué qu'il y avait des crottes de chiens autour du columbarium et également des déchets qui ont été jetés autour du cimetière.*

Des affichettes vont être posées afin d'interdire l'accès du cimetière aux chiens et de ne déposer des déchets que dans les conteneurs.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22h30.

Évelyne CHABANT
Maire,

Nicole BILLEGA
Secrétaire de séance,